

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Monsieur François Fafard
Directeur des études
Conservatoire Lassalle
1001, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L3

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 19 février dernier, le suivi apporté par le Conservatoire Lassalle au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale. La Commission avait, lors d'une réunion précédente, estimé que le suivi apporté à la recommandation sur les ressources était satisfaisant. Toutefois, des actions restaient à poser concernant les trois autres recommandations formulées dans son rapport. Ces recommandations portaient respectivement sur les cours d'anglais, sur le mécanisme d'approbation des plans de cours notamment les exigences relatives aux activités d'apprentissage, et sur le respect des devis ministériels et de la PIEA.

La recommandation sur les cours d'anglais contenait deux volets : le test de classement et l'évolution du degré de difficulté d'un niveau à l'autre. Le nouveau test vise à mesurer les compétences des étudiants pour la syntaxe, la grammaire, l'orthographe et la compréhension orale. Les résultats des étudiants sont comparés avec leurs performances de secondaire IV et V. La Commission note qu'en cas de disparité, un professeur peut reclasser un étudiant. Par ailleurs, l'analyse des nouveaux plans de cours révèle que le degré de difficulté des cours d'anglais a été modifié. Ceux-ci contiennent une progression d'un niveau à l'autre des éléments grammaticaux, de la documentation utilisée, de la présentation orale, des analyses et des rédactions. La Commission estime que le Conservatoire a répondu adéquatement à cette recommandation.

La deuxième recommandation portait sur le mécanisme d'approbation des plans de cours, en particulier l'examen de l'adéquation de la charge de travail des étudiants. La nouvelle fiche d'analyse et de suivi des plans de cours permet de vérifier la conformité de la charge de travail. Les plans de cours comprennent un tableau détaillé des travaux reliés aux diverses activités d'évaluation des apprentissages. La Commission estime que ces ajustements répondent adéquatement à sa recommandation.

La Commission recommandait aussi que le Conservatoire s'assure de respecter les exigences des devis ministériels et de la PIEA dans ses plans de cours. La nouvelle fiche d'analyse et de suivi des plans de cours permet dorénavant au Conservatoire d'évaluer leur conformité aux devis ministériels et à la PIEA. Les nouveaux plans de cours contiennent l'énoncé des éléments de compétence prescrits par les devis ministériels et une description détaillée des modes et instruments d'évaluation choisis pour en mesurer l'atteinte. Dans l'ensemble, les modalités d'évaluation des apprentissages respectent les exigences de la PIEA; cependant, l'expression *évaluation formative* employée dans les plans de cours d'éducation physique est inappropriée vu le poids accordé à ces évaluations dans la note finale. La Commission considère que le Conservatoire a pris les mesures appropriées pour s'assurer du respect des devis ministériels et de la PIEA dans les plans de cours.

En conclusion, la Commission estime que le Conservatoire a pris des mesures adéquates pour répondre aux quatre recommandations formulées dans son rapport. Elle reconnaît que la formation générale dispensée au Conservatoire Lassalle est maintenant de qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer